

Bercy infos Particuliers

Comment bénéficier du chèque énergie ?

Écrit le 01/08/2025

LECTURE : 10 MINUTES

Le chèque énergie est versé chaque année à plusieurs millions de ménages modestes afin de les aider à payer leurs factures d'électricité et de gaz. Quelles sont les conditions pour en bénéficier ? Quelles démarches devez-vous accomplir ? On vous répond.

Le chèque énergie (version simplifiée de cet article)

(Contenu partiellement généré par une IA et vérifié par un agent.)

Le chèque énergie : qu'est-ce que c'est ?

Le chèque énergie est une aide pour payer vos factures d'électricité, de gaz ou d'autres énergies (bois, fioul, etc.).

Qui peut recevoir le chèque énergie ?

Le chèque énergie est pour :

- les familles avec peu d'argent,
- les personnes qui habitent en France.

Comment avoir le chèque énergie ?

- Le chèque énergie est envoyé une fois par an.
- Vous n'avez pas besoin de le demander. Il est envoyé automatiquement si vous êtes éligible.

Combien vaut le chèque ?

- Le montant du chèque énergie est entre 48 euros et 277 euros en 2025.
- Cela dépend de vos revenus et du nombre de personnes chez vous.

Comment utiliser le chèque énergie ?

- Payez vos factures de gaz ou d'électricité.
- Payez un achat de bois, fioul, ou d'autres énergies.

Où trouver plus d'informations ?

- Visitez le site officiel chequeenergie.gouv.fr .
- Vous pouvez aussi appeler le numéro gratuit : 0 805 204 805.

Ce texte s'inspire des règles du Facile à lire et à comprendre (FALC). Cependant, il n'a pas été relu par un groupe de travailleurs handicapés d'Esat.

Chèque énergie 2025 : ce qui change

Un décret et deux arrêtés du 31 juillet 2025 viennent préciser les **modalités de mise en œuvre du chèque énergie pour 2025**, ainsi que les **critères d'éligibilité** à ce dispositif.

Par ailleurs, en raison de l'adoption tardive de la loi de finances pour 2025, **l'envoi des premiers chèques énergie** au titre de la campagne 2025 **interviendra exceptionnellement en novembre 2025**. Les envois se poursuivront dans les mois qui suivent pour les personnes qui se déclareront sur la plateforme.

La loi de finances pour 2025 ([article 173](#)) prévoit **un envoi automatique** aux ménages éligibles, par l'Agence de services et de paiement (ASP).

L'attribution du chèque énergie **s'appuie désormais sur le numéro de Point de Livraison (PDL) d'électricité du logement et sur les revenus du foyer fiscal du titulaire du contrat de fourniture d'électricité**.

Pour offrir une plus grande souplesse d'utilisation aux ménages bénéficiaires, une **nouvelle option de dématérialisation est enfin ajoutée au dispositif** : le « **e-Chèque énergie** ». Depuis le 10 juillet 2025, **les bénéficiaires disposent directement du montant de leur chèque énergie**

dans [leur espace personnalisé sur le site du chèque énergie](#) et peuvent l'utiliser en plusieurs fois auprès des différents fournisseurs d'électricité et de gaz naturel qui acceptent ce service.

[En savoir plus sur cette nouvelle option](#) .

[Consultez notre actualité dédiée pour en savoir plus](#)

Le chèque énergie : qu'est-ce que c'est ?

Généralisé en 2018 pour remplacer les tarifs sociaux de l'énergie, le chèque énergie est une aide versée, **sous condition de ressources**, pour aider les ménages concernés à régler leurs charges liées à la consommation d'énergie.

Un seul chèque énergie est attribué par logement. Le chèque est **nominatif**, c'est-à-dire que le nom du bénéficiaire y est indiqué.

Il est envoyé aux bénéficiaires **une fois par an par courrier à votre domicile ou sous forme dématérialisée** (les modalités d'envoi vous sont précisées dans les conditions de souscription à ce service).

La date de validité de votre chèque énergie est inscrite dessus.

Qui peut bénéficier du chèque énergie en 2025 ?

Le chèque énergie est une aide versée **sous condition de ressources**. [La liste des bénéficiaires est établie](#) en fonction du **numéro de point de livraison (PDL) d'électricité du logement**, du **revenu fiscal de référence (RFR) du foyer fiscal du titulaire du contrat de fourniture d'électricité** et de la **composition du foyer déterminé en unité de consommation (UC)**.

La valeur des unités de consommation composant le foyer fiscal est calculée ainsi :

- la première personne ou la seule personne du foyer fiscal compte pour 1 unité de consommation,
- la deuxième personne du foyer fiscal, pour 0,5 unité de consommation,
- la troisième et les suivantes, pour 0,3 unité de consommation.

Notez que **ces valeurs sont réduites de moitié pour les enfants mineurs en résidence alternée** lorsqu'ils sont à la charge égale de chacun des parents. Aussi, **les foyers composés d'un seul adulte et au moins deux enfants en garde alternée** bénéficient d'une **unité de consommation supplémentaire de 0,1**.

Les ménages dont le **revenu fiscal de référence (RFR) 2023 par unité de consommation est inférieur à 11 000 euros** sont éligibles au chèque énergie 2025.

À propos de l'aide spécifique

[La loi de finances pour 2025](#) introduit une **aide spécifique attribuée aux occupants d'un logement-foyer conventionné APL (aide personnalisée au logement), d'un logement en intermédiation locative, d'une résidence autonomie ou encore d'un EHPAD**, sous condition de revenus.

Elle est **versée par l'Agence de services et de paiement (ASP) au gestionnaire de l'établissement**. Ce dernier la déduit, sous réserve des frais de gestion, du montant des redevances quittancées aux bénéficiaires de l'aide.

Les demandes d'aide spécifique relatives à l'année 2025, adressées par les gestionnaires à l'ASP, doivent être **soumises au plus tard le 31 décembre 2025**. L'agence procède à l'instruction de ces demandes et l'aide est attribuée et versée en une

seule fois, **au plus tard le 31 janvier 2026** pour l'année complète ([décret du 31 juillet 2025](#)).

À savoir

Afin de vérifier votre éligibilité à ce dispositif, rendez-vous sur le **simulateur du site chequeenergie.gouv.fr**.

[Accédez au simulateur](#)

Comment recevoir le chèque énergie en 2025 ?

Envoi automatique aux foyers concernés

Si vous êtes éligible, vous n'avez aucune démarche à faire. Le chèque est envoyé automatiquement par **[l'Agence de services](#)**

[et de paiement \(ASP\)](#).

Vous pensez être éligible mais vous n'avez pas reçu votre chèque ?

Si vous pensez être éligible au chèque énergie et que vous ne l'avez pas automatiquement reçu, vous pouvez **déposer une demande auprès de l'Agence de services et de paiement en ligne jusqu'au 31 décembre 2025** (*lien à venir*). Cette démarche est aussi possible par courrier.

Comment déposer votre demande de chèque énergie ?

Si vous êtes **titulaire d'un contrat de fourniture d'électricité** répondant aux critères d'éligibilité du chèque énergie, vous pouvez **effectuer votre demande en ligne** en indiquant :

- votre nom, prénom et date naissance,
- votre numéro fiscal,
- votre adresse postale.

Vous devez accompagner votre demande de la copie d'une attestation de contrat d'électricité au nom et prénom du demandeur mentionnant le numéro de point de livraison du logement, datant de moins de trois mois à la date de votre demande et tenant lieu de justificatif de domicile.

Pour cette démarche en ligne, vous pouvez vous faire accompagner par les [conseillers France service à proximité de votre](#)

[domicile](#) .

Si vous ne pouvez pas adresser votre demande *via* ce guichet en ligne, et pour toute question, vous pouvez contacter l'assistance utilisateurs en utilisant le formulaire de contact ou **en appelant le 0 805 204 805**.

Attention

Aucun démarchage n'est entrepris par l'administration auprès des bénéficiaires du chèque énergie. Toute sollicitation de ce type doit être **refusée**. **En aucun cas vos coordonnées bancaires ne seront demandées dans le cadre du chèque énergie.**

Chèque énergie 2025 : quel en est le montant ?

En 2025, le montant du chèque énergie sera compris entre **48 euros et 277 euros** selon les revenus et la composition du foyer fiscal.

La valeur faciale TTC du chèque énergie correspond au barème suivant :

Barème du chèque énergie

Unité de consommation (UC) / Niveau de contenu de référence (RFR)	RFR / UC < 5 700 €	5 700 € ≤ RFR / UC < 6 800 €	6 800 € ≤ RFR / UC < 7 850 €	7 850 ≤ RFR / UC < 11 000 €
1 UC	194 €	146 €	98 €	48 €
1 < UC < 2	240 €	176 €	113 €	63 €
2 UC ou +	277 €	202 €	126 €	76 €

La valeur faciale TTC du chèque énergie pour les occupants de [logements-foyers](#) conventionnés, d'un logement en intermédiation locative, et d'établissements pour personnes âgées (EHPAD, EHPA ou encore résidences autonomie) est fixée à **192 euros**.

Comment utiliser le chèque énergie ?

Les bénéficiaires du chèque énergie peuvent l'utiliser pour régler :

- une dépense de **fourniture d'énergie (électricité, gaz, fioul...)** liée au **logement** y compris lorsque le contrat de fourniture d'électricité ou de gaz naturel à ce logement couvre simultanément des **usages professionnels et non professionnels**,
- le montant des **charges de chauffage** liées à l'occupation d'un logement, au sein des **établissements éligibles** (notamment les logements-foyers, EHPAD, résidences autonomie et résidences sociales*).

Notez qu'il n'est **plus possible d'utiliser son chèque énergie pour payer des travaux de rénovation énergétique**. Les « **chèques travaux** » émis avant l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2025 restent toutefois **utilisables jusqu'à leur date d'expiration**.

Un annuaire est à votre disposition pour vous aider à rechercher un fournisseur, un professionnel ou un artisan acceptant le chèque énergie.

[Accédez à l'annuaire des professionnels](#)

À savoir

*Les bailleurs sociaux, mentionnés à [l'article 1](#) du décret n° 2024-411 du 4 mai 2024, sont **tenus d'accepter le chèque énergie comme moyen de paiement des charges locatives incluant des frais d'énergie**.

Dans ce cas, le bailleur social pourra déduire la totalité du chèque de la prochaine quittance, même si le montant mensuel des charges liées à l'énergie est inférieur au montant du chèque énergie. Si la valeur du chèque énergie est supérieure au montant de ces charges, le trop-perçu sera déduit de la ou des quittances suivantes. En cas de résiliation du bail, le trop-perçu sera, le cas échéant, reversé au bénéficiaire.

[En savoir plus](#)

YouTube est désactivé.

Autorisez le dépôt de cookies pour accéder à cette fonctionnalité.

Autoriser

Comment utiliser votre chèque énergie ?

Transcription

Comment utiliser votre chèque énergie

Vous venez de recevoir votre chèque énergie à votre domicile ? Nous vous expliquons comment l'utiliser.

Le chèque énergie vous permet de régler vos factures pour tout type d'énergie, par exemple : l'électricité, le gaz, le fioul, le bois, etc.

Il vous permet aussi de payer la redevance de votre logement dans certains établissements.

Vous pouvez utiliser votre chèque énergie de trois manières : en ligne, par courrier ou en main propre.

[Agrandir la transcription](#)

Le mode opératoire

- Les bénéficiaires reçoivent leur chèque énergie nominatif.
- Ils l'utilisent pour payer directement leurs fournisseurs d'énergie.
- Ils peuvent demander la prise en compte automatique du chèque pour l'année suivante afin qu'il soit directement déduit de la facture d'électricité ou de gaz.
- Des demandes d'informations peuvent également être formulées par [courriel](#) [<] ou par téléphone, du lundi au vendredi de 8h à 20h, au numéro suivant : **0 805 204 805**.

À savoir

Vous souhaitez poser une question ou effectuer une réclamation ? Une plateforme dédiée est destinée à vous répondre.

Rendez-vous sur chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/faq

FAQ - Vos questions fréquentes

Quand seront envoyés les chèques énergie en 2025 ?

L'envoi des premiers chèques énergie au titre de la campagne 2025 **interviendra exceptionnellement en novembre 2025**. Les envois se poursuivront dans les mois qui suivent pour les personnes qui se déclareront sur la plateforme.

Pourquoi n'ai-je pas reçu mon chèque énergie 2025 ?

L'envoi des premiers chèques énergie au titre de la campagne 2025 **interviendra exceptionnellement cette année à partir du mois de novembre 2025.**

Faut-il demander le chèque énergie en 2025 ?

L'envoi des chèques énergies se fait de manière automatique aux foyers éligibles, par l'Agence de services et de paiement (ASP) en 2025, à partir du mois de novembre. Le chèque énergie est attribué sous condition de ressources.

L'attribution du chèque énergie s'appuiera désormais sur le numéro de Point de Livraison (PDL) d'électricité du logement et sur les revenus du foyer fiscal du titulaire du contrat de fourniture d'électricité.

Le chèque énergie est envoyé automatiquement à votre domicile. Toutefois, depuis l'été 2025, une **nouvelle option de dématérialisation** est ajoutée au dispositif : **le « e-Chèque »**. Les bénéficiaires disposent directement du montant de leur chèque énergie dans leur espace personnalisé sur le site du chèque énergie.

Comment savoir si j'ai le droit au chèque énergie 2025 ?

Le chèque énergie est accordé en fonction des ressources du foyer fiscal et de la composition de ce dernier.

Afin de vérifier votre éligibilité à ce dispositif, rendez-vous sur le simulateur du site chequeenergie.gouv.fr .

[Accédez au simulateur](#)

Quel sera le montant du chèque énergie en 2025 ?

Le montant du chèque énergie est compris **entre 48 et 277 euros**, selon les revenus et la composition de votre foyer.

[En savoir plus](#)

Comment payer une dépense d'énergie avec mon chèque énergie ?

Pour payer votre facture d'électricité ou de gaz, ou de chaleur :

1 - si vous avez déjà reçu un chèque papier, vous pouvez utiliser ce chèque papier directement :

- remettre le chèque énergie papier en main propre à votre fournisseur d'énergie ou au gestionnaire de votre logement (organisme HLM, logement foyer...),
- adresser par voie postale à votre fournisseur, ou au gestionnaire de votre logement, à l'adresse figurant sur votre dernière facture / échéancier / quittance de loyer en mentionnant vos références clients ou résident au dos de votre chèque énergie,
- utiliser votre chèque énergie papier en ligne depuis votre espace bénéficiaire en grattant le code présent sur le chèque papier, puis en sélectionnant le fournisseur.

2 - Ou transformer le chèque papier en e-chèque énergie (solde numérique mis à votre disposition au sein de votre espace bénéficiaire), pour payer en plusieurs fois chez les fournisseurs ayant activé le service (se référer à l'annuaire des professionnels).

Puis-je utiliser mon chèque énergie pour payer des travaux de rénovation énergétique ?

Il n'est plus possible d'utiliser son chèque énergie pour payer des travaux de rénovation énergétique.

Toutefois, les « chèques travaux » émis avant l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2025 resteront utilisables jusqu'à leur date d'expiration.

Qu'est-ce que le e-Chèque énergie ?

Le e-Chèque énergie est une **version numérique du chèque énergie** traditionnellement envoyé au format papier. Il peut être utilisé simplement et en toute sécurité depuis votre compte « Bénéficiaire ». Il est une alternative afin de réaliser vos démarches entièrement en ligne.

[En savoir plus sur ce nouveau dispositif](#)

Ressources complémentaires

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

- [Nos conseils pour réduire sa facture d'électricité](#)
- [MaPrimeRénov' parcours par geste : la prime pour la rénovation énergétique](#)
- [Déménagement : à quelles aides pouvez-vous prétendre ?](#)

En savoir plus sur le chèque énergie

- [Chèque énergie - Foire aux questions bénéficiaires](#) [<] sur chequeenergie.gouv.fr

- [Chèque énergie 2025 : e-Chèque et nouveaux services en ligne](#) sur asp.gouv.fr

Ce que dit la loi

- [Code de l'énergie : Section 1 : Le chèque énergie](#) [<]
- [Décret n° 2024-411 du 4 mai 2024](#) [<] relatif au chèque énergie émis au titre de l'année 2024 et modifiant les modalités de la mise en œuvre du chèque énergie
- [Arrêté du 4 mai 2024](#) [<] modifiant l'arrêté du 7 juin 2016
- [Décret n° 2025-735 du 31 juillet 2025](#) [<] modifiant les modalités de mise en œuvre du chèque énergie
- [Arrêté du 31 juillet 2025](#) [<] relatif aux demandes de chèque énergie
- [Arrêté du 31 juillet 2025](#) [<] fixant les critères d'éligibilité au chèque énergie et le plafond aux frais de gestion pouvant être déduits de l'aide spécifique
- [Article 173 - Loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025](#) [<]

Abonnez-vous à nos lettres Bercy infos :

Je m'abonne à Bercy infos Particuliers

Je m'abonne à Bercy infos Entreprises

Votre adresse email

Format attendu : nom.prenom@domaine.com

exemple : nom.prenom@domaine.com

Je m'abonne

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)

Donnez votre avis

Que pensez-vous de la nouvelle présentation de vos infos Particuliers ? *

Souhaitez-vous ajouter un commentaire pour nous aider à continuer à améliorer l'accès aux informations ?

Quelle est la couleur du ciel ? *

Soumettre

Merci de votre participation.

[A propos de Bercy infos](#) | [Retrouvez toutes nos fiches pratiques](#)